



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 278-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.418

Déposée le : 06.12.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Siegenthaler (Bern, PS) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -

Comment les coûts croissants sont-ils atténués pour les étudiantes et étudiants ?

La pandémie de COVID-19 et ses conséquences sur l'économie, ainsi que la guerre en Ukraine qui a suivi, ont entraîné une forte inflation en Suisse, qui a atteint 3,5 % en août 2022. En septembre, ce chiffre est resté à un niveau similaire, à savoir à 3,3 %. Cette situation a des répercussions sur différents domaines de la vie quotidienne, car le renchérissement concerne les denrées alimentaires, les prix de l'énergie, les loyers et les charges locatives. En outre, des hausses de primes d'assurance-maladie se profilent à l'horizon l'année prochaine.

Les étudiantes et étudiants sont particulièrement vulnérables face à cette situation, car la moitié de leurs dépenses moyennes sont absorbées par leur frais de nourriture, d'habillement et de logement. En souffrent particulièrement les étudiantes et étudiants qui ont quitté un autre canton pour venir suivre leurs études à Berne, car elles et ils doivent désormais supporter des dépenses plus élevées liées aux moyens de transport, à la suite de la suppression de l'AG Junior pour étudiantes et étudiants. Dans ces conditions, ces jeunes risquent de se retrouver dans une situation de grande détresse financière, et le nombre de personnes qui abandonnent leurs études en raison de problèmes financiers risque d'augmenter.

Le système actuel de calcul des bourses d'études ne tient pas compte de l'augmentation du coût de la vie et place ainsi les bénéficiaires dans une situation financière difficile. Sans compter que le renchérissement aura également des répercussions sur les étudiantes et étudiants qui, jusqu'à présent, parvenaient de justesse à financer leurs études sans aide extérieure. Du coup, ces personnes risquent d'être obligées de recourir à des bourses cantonales à brève échéance.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quels chiffres sont disponibles concernant les effets de l'inflation sur la situation financière des étudiantes et étudiants dans le canton de Berne ?
2. Quel est le pourcentage de personnes boursières pour ce qui est de l'année académique en cours ? Sur quelle hypothèse de progression le Conseil-exécutif se base-t-il en ce qui concerne ce pourcentage ?
3. Quels moyens le Conseil-exécutif envisage-t-il de déployer pour améliorer la situation, (p. ex. adaptation des conditions d'octroi des bourses d'études ou augmentation des montants des bourses) ?
4. Quelles autres mesures de soutien supplémentaires le canton est-il prêt à prendre en faveur des étudiantes et étudiants (p. ex. soutien supplémentaire dans les domaines du logement ou des primes d'assurance-maladie en leur faveur) ?
5. Le Conseil-exécutif envisage-t-il d'indexer à l'avenir le montant des bourses octroyées en fonction de l'inflation ? Dans la négative, pour quelle raison ?
6. Dans quelle mesure le Conseil-exécutif est-il prêt à abandonner sa position d'observateur en matière de bourses d'études et à aider les étudiantes et étudiants de manière volontariste face à la situation qui se profile ?

Destinataire

– Grand Conseil